Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt huit novembre — an mil huit cent trente-six à quatre heures du matin

Acte de mariage de Joseph Marius Eugène Allegre — département

âgé de vingt deux — ans, né à la Garde — département du Var — le douze — du mois de janvier — mil huit cent treize — domicilié à la Garde — département du Var — profession de perruquier — fils majeur de Jean antoine Allegre — et de Marie anne Jaine — profession de Cultivateur — domicilié à la Garde — département du Var — et de Marie anne Jaine ici présents et consentant d'une part.

N° 17

Allegre Joseph Marius Eugène et Alexis Marie Thérèse Victoire.

Et de Marie Thérèse Victoire Alexis — département du Var

âgée de vingt deux ans, née à Toulon — département du Var — le vingt — du mois de Juin — mil huit cent quatorze — domiciliée à la Garde — département du Var — fille majeure — de Jean François Alexis — et de — profession de Cultivateur — domicilié à la Garde — département du Var — et de feu Marie Marguerite Fabre ici présente et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites par nous les dimanches huit et treize novembre courant mois lesquelles il résulte qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement au dit Mariage 2° que le terme de la loi sera expiré 3° les extraits d'actes de naissance des dits futurs époux portant qu'ils sont nés aux lieux et jours indiqués 4° l'office de notoriété

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Thérèse Victoire Alexis, l'autre Joseph Marius Eugène Allegre

En présence de Sieur Simon Bitterlin — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de trente quatre ans, profession de Menuisier, non parent ni allié des époux

De Sieur Philippe Piston — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de vingt trois ans, profession de maréchal, parent non parent ni allié des époux

De Sieur Louis Astier — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de vingt sept ans, profession de Cultivateur, non parent ni allié des époux

Et de Sieur Jean Louis Mendon — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de quarante trois ans, profession de Menuisier, non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Jean François Luc Bagnis adjoint à la mairie de la garde en absence du maire et non faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les parties et les quatre témoins. Les autres parties ont déclaré ne le savoir.

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt quatre novembre — an mil huit cent trente-six, à huit heures du matin

Acte de mariage de Felix Joseph Vidal — département

âgé de trente trois — ans, né à la Valette — du var — le douze — du mois de Mars — mil huit cent trois — domicilié à la Valette — département du Var — profession de Cultivateur — domicilié au Revest de Toulon — département du Var — fils majeur de Joseph Vidal — profession de Cultivateur — domicilié — département du Var — et de Perette Bernier — Muscat ici présents et consentant d'une part.

N° 18

Vidal Felix Joseph et Espanet Marie Reine.

Et de Marie Reine Espanet — département du var

âgée de vingt quatre ans, née à Pierrefeu — le six — du mois de septembre — mil huit cent douze — domiciliée à la garde — département du var — fille majeure — de Jean Antoine Espanet — profession de Cultivateur — domicilié à la garde — département du var — et de feu Marie pauline Pauchier d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites par nous et par Monsieur l'Officier public du Commune de la Valette les dimanches treize et vingt novembre courant mois lesquelles il résulte qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement au dit Mariage 2° que le terme de la loi 3° les extraits d'actes de naissance des dits futurs époux portant qu'ils sont nés aux lieux et jours indiqués 4° un certificat de décès de Marie Pauline Pauchier mère de la future épouse, décédée en cette Commune

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Felix Joseph Vidal, l'autre Marie Reine Espanet

En présence de Sieur Simon Bitterlin — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de trente quatre ans, profession de Menuisier, non parent ni allié des époux

De Sieur Antoine Henry Gonzard — domicilié à la Garde — département du var — âgé de trente quatre ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

De Sieur Francois Camille Mustar — domicilié à la garde — département du var — âgé de vingt neuf ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

Et de Sieur Honoré Aurran — domicilié à la garde — département du var — âgé de trente six ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Jean François Luc Bagnis, adjoint à la Mairie de la Garde en absence du Maire et non faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les témoins seulement les parties ont déclaré ne le savoir.